

Un arrangement de ce genre est un fait accompli aux États-Unis où les producteurs de blé sont assurés de \$2.85 le boisseau pour le blé qu'ils cultivent dans leur exploitation. Une aide analogue est également un fait accompli au sein du Marché commun et en Australie. Voilà ce qu'il nous faut envisager et il n'est plus raisonnable de s'attendre que le producteur de blé canadien reste en plan sans que le gouvernement intervienne d'aucune façon. Un Canadien peut acheter une miche de pain d'une livre qu'il lui faut quatre minutes pour gagner. Il faut à l'Américain six minutes pour gagner le prix de la même miche de pain, 11 minutes à un Français, 12 minutes à un Russe et 27 minutes à un Japonais. Voilà un exemple du salaire que les Canadiens rapportent chez eux en général, ceux qui ont de l'emploi. N'est-il pas raisonnable de penser que le cultivateur canadien devrait tirer un revenu correspondant au moins du blé qui est consommé au Canada?

Le député d'Assiniboia a traité surtout de la politique de production et de recettes provenant des céréales. Je voudrais soumettre à la Chambre un tableau que j'ai préparé sur la foi d'une réponse à une question inscrite au *Feuilleton*. Je crois que c'était la question 606. Je vais donner lecture du tableau très rapidement. Les recettes sont celles couvrant la période de 1956 à 1969. J'ai choisi l'année 1956, parce que c'est celle où la loi sur les réserves provisoires de blé a été adoptée. Depuis lors, les paiements se font en vertu de cette loi. Les chiffres sont les suivants:

RECETTES PROVENANT DU BLÉ 1951-1969
(en millions de dollars)

Année	Recettes	Moyenne des 5 années précédentes	Comparaison entre la moyenne de 5 ans et les recettes	
			Déficit	Excédent
1956.....	452	448		4
1957.....	367	458	91	
1958.....	420	417		3
1959.....	423	374		49
1960.....	427	397		30
1961.....	467	418		49
1962.....	510	420		90
1963.....	578	450		128
1964.....	715	481		234
1965.....	642	539		103
1966.....	784	562		222
1967.....	742	646		96
1968.....	582	692	110	
1969.....	459	693	234	
TOTAL.....	7,568		(a) 435	1,008
Total des retenues proposées (3% des recettes — (b).....				227
Subvention requise (a—b).....				208
Versements aux termes de la loi sur les réserves provisoires de blé (1956-1969).....				584
Versements en vertu du plan de stabilisation..				208
Perte de revenu des agriculteurs durant la même période.....				376

Ce qui compte, c'est que seulement en 1957 le produit du blé a été inférieur à la moyenne du produit des cinq années précédentes. Cela est arrivé de nouveau en 1968-1969, mais pour toutes les autres années, les revenus ont

[M. Korchinski.]

été supérieurs à la moyenne de ceux des cinq années précédentes. En vertu de ce programme de stabilisation, le gouvernement ne fournira rien. En fait, en 14 ans, il n'aurait contribué que pendant trois ans. En 1957, le déficit était de 91 millions de dollars, en 1968, de 110 millions, et en 1969, de 224 millions. Au cours de ces années, de 1956 à 1969, le contribution totale versée aux agriculteurs aurait été de 435 millions de dollars en vertu du programme de stabilisation. Avec la déduction de 3 p. 100, on aurait perçu 227 millions des agriculteurs. En d'autres termes, tout ce que le gouvernement aurait fourni, c'est 208 millions de dollars. Au cours de la même période, les versements effectués en vertu de la loi sur les réserves provisoires de blé se sont élevés à 584 millions de dollars. Comme les versements effectués en vertu du régime de stabilisation auraient été de 208 millions, les agriculteurs auraient perdu 376 millions de dollars en revenus. Voilà le régime qui, a dit le ministre aux agriculteurs canadiens, va remédier à tous leurs maux. Je voudrais citer un article écrit par Anthony Westell et publié dans le *Globe and Mail* du 3 juin 1968. On y lit.

• (9.10 p.m.)

Un programme autofinancé visant à maintenir les revenus des agriculteurs au cours des mauvaises années, sans frais pour le contribuable, et une nouvelle idée sur la façon d'aider les petits agriculteurs sans perpétuer les exploitations non rentables: voilà les points saillants d'une importante déclaration sur la politique agricole, diffusée hier soir par le premier ministre Pierre Trudeau.

Voici la suite:

Les aides du parti libéral ont dit que le plan serait probablement fondé sur le principe de l'assurance, les cultivateurs versant une contribution pendant les bonnes années et touchant des allocations pendant les mauvaises. Le gouvernement et le contribuable n'auraient, ont-ils dit, qu'à prêter les fonds nécessaires au lancement du programme.

Jusqu'en 1968, cette caisse aurait enregistré un excédent de 12 millions de dollars. En 1967, les déboursés auraient été de 91 millions et en 1968, de 110 millions. Toutefois, le total des cotisations jusqu'à cette époque aurait été de 213 millions. Autrement dit, le gouvernement fédéral n'aurait rien versé. Comment un cultivateur peut-il accepter une proposition semblable? Il y a bien d'autres désavantages. Par exemple, le paiement initial n'est pas une garantie. Toute somme qu'on pourra verser dans la caisse pour la regarnir sera imputée aux ventes futures. Le programme proposé devrait être un supplément et non une substitution. Si le gouvernement fédéral n'a pas assez d'audace pour demander aux consommateurs canadiens de payer un supplément de \$1 le boisseau, il devrait alors verser une contribution équivalant à 50 millions de boisseaux. Si le gouvernement n'ose pas demander au consommateur canadien de payer le pain quelque cents de plus, il doit alors combler la différence.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député mais son temps de parole est expiré.

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, j'appuie la motion de l'opposition officielle. La partie suivante surtout retient mon attention: «a lésé et fait péricliter les communautés rurales dont le sort était déjà gravement compromis parce que le gouvernement n'a pas su établir une politique agricole satisfaisante». A mon avis, le but cruel, calculé et délibéré des politiques gouvernementales, depuis la fin de la deuxième guerre